



PROJET EDUCATIF

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

CHAUNY-TERGNIER-LA FERÉ

**Validé par le Conseil Communautaire lors de la
séance du 29 janvier 2018**

Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère
57 bd Gambetta 02300 Chauny Cedex
Tél : 03 23 39 94 94 Fax : 03 23 39 20 36

PROJET EDUCATIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAUNY-TERGNIER-LA FERÉ

La Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de la Communauté de Communes Chauny-Tergnier et la Communauté de Communes Villes d'Oyse avec extension aux communes de Bichancourt, Manicamp, et Quierzy.

Au 1^{er} janvier 2017 la nouvelle Communauté d'agglomération est constituée de 48 communes pour 57 194 habitants.

Les 48 communes de la C.A.C.T.L.F. sont :

Abbécourt, Achery, Amigny-Rouy, Andelain, Anguilmcourt-Le-Sart, Autreville, Beaumont-en-Beine, Beautor, Bertaucourt-Epouillon, Béthancourt-en-vaux, Bichancourt, Brie, Caillouel-Crépigny, Caumont, Charmes, Chauny, Commenchon, Condren, Courbes, Danizy, Deuillet, Fourdrain, Fressancourt, Frières-Faillouel, Guivry, La Fère, La-Neuville-en-Beine, Liez, Marest-Dampcourt, Manicamp, Mayot, Mennessis, Monceau-les-Leups, Neufieux, Oignes, Pierremande, Quierzy, Rogécourt, Saint-Gobain, Saint-Nicolas-aux-Bois, Servais, Sinceny, Tergnier, Travecy, Uigny-le-Gay, Versigny, Villequier-Aumont, et Viry-Noueuil.

La politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse est exercée par la Communauté d'agglomération au titre des compétences facultatives. Compétence de l'ancienne Communauté de Communes Villes d'Oyse (ex-CCVO), elle ne s'exerce donc que sur l'ancien territoire de la CCVO jusqu'au 31 décembre 2018, date à laquelle la Communauté d'agglomération devra s'être prononcée sur l'exercice de cette compétence. Elle concerne donc pour le moment uniquement les 21 communes suivantes : Achery, Andelain, Anguilmcourt-le-Sart, Beautor, Bertaucourt-Epouillon, Brie, Charmes, Courbes, Danizy, Deuillet, Fressancourt, Fourdrain, La Fère, Mayot, Monceau-les-Leups, Rogécourt, Saint-Gobain, Saint-Nicolas-aux-Bois, Servais, Travecy, et Versigny.

L'objectif général de la Communauté d'agglomération est de proposer au plus grand nombre des temps de loisirs répondant aux attentes et besoins de chacun en établissant entre les citoyens une égalité de fait tendant à rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi.

Le présent projet éducatif, document pluriannuel s'inscrivant dans la durée, calqué au minimum sur celle du contrat Enfance/Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne, traduit l'engagement de la Communauté d'agglomération, ses priorités, ses principes. Toutefois, ce projet éducatif n'est que temporaire. Il est en effet susceptible d'être modifié en fonction du devenir de cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Son élaboration est le résultat d'une concertation entre élus, responsables de la structure, coordonnateurs, directeurs, animateurs à l'écoute et proches des familles et des enfants.

A partir des besoins et tenant compte des politiques locales, il vise à répondre aux attentes des familles et aux besoins des enfants et des jeunes. Il est garant de la qualité de service offerte. Ce document constitue un outil devant permettre :

* Aux familles de mieux connaître les objectifs de la Communauté d'agglomération à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leur propres valeurs et/ou attentes.

* Aux équipes pédagogiques auxquelles il est remis, de connaître les priorités de l'organisateur et gestionnaire, en l'occurrence, la Communauté d'Agglomération, et les moyens que celui-ci met à leurs dispositions pour mettre en œuvre ses objectifs et de leur permettre d'écrire leur projet pédagogique.

* De faire le lien avec d'une part les autres dispositifs tels que les contrats signés avec la Caisse d'Allocations Familiales et d'autre part, l'ensemble des partenaires que sont la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil Départemental (P.M.I), la M.S.A, les associations, les mairies...

Ce document est commun à l'ensemble des accueils organisés par la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère. Le projet éducatif n'est pas figé, il fait l'objet d'évaluations.

La Politique Enfance - Jeunesse de la Communauté d'Agglomération se décline en quelques grands principes :

- Une politique tarifaire régulée permettant l'accessibilité à tous, voir la gratuité (TIC); et notamment aux enfants des familles aux revenus modestes, l'accessibilité aux jeunes par une participation financière adaptée aux tranches d'âges et à la nature des actions et services proposés.
- Le choix d'une localisation géographique équilibrée des différentes actions, une bonne implantation des équipements et services ainsi que l'aménagement des horaires et de leur amplitude d'ouverture ; la proximité doit être privilégiée mais chaque enfant pourra être accueilli, en ce qui concerne les Accueils de loisirs, sur le site le plus adapté à sa situation particulière.
- La mise en place de mesures visant à favoriser la participation active des familles et des dispositions destinées à prendre en compte les attentes particulières des parents et des enfants et en particulier les difficultés rencontrées par les parents.

- Un encadrement compétent et qualifié : La formation professionnelle est une donnée fondamentale de la gestion du personnel.
- Le recours à un personnel saisonnier qualifié (titulaire du BAFA, du BAFD, du BPJEPS,...) pour les Accueils de loisirs,
- La mise en place d'un transport gratuit pour faciliter l'accès à l'ALSH des enfants les plus éloignés des Accueils de loisirs.
- L'organisation de mini camps permettant un départ en vacances pour les enfants, dès leur plus jeune âge.
- Le respect des rythmes de vie des enfants, des activités adaptées aux différentes tranches d'âge. Les structures d'accueil sont des lieux privilégiés de socialisation et d'apprentissages.

Hors du cadre familial, ou du cadre plus contraint de l'école, l'enfant avec le soutien et l'accompagnement de l'équipe pédagogique découvre, expérimente et apprend :

- le rapport aux autres enfants de son âge et d'âges différents, le respect, la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité,
- le rapport à l'adulte autre que parents,
- le respect de l'environnement,
- l'acquisition de l'autonomie, de l'initiative dans un environnement affectif et social différents de sa famille, avec ses règles, ses contraintes propres, sa marge de liberté,
- la pratique d'activités nouvelles et variées permettant d'éveiller les capacités physiques, créatives, ludiques de chacun ; la prise de responsabilité,
- à développer son esprit critique et à faire des choix,
- à l'expérimentation de la démocratie,
- la compréhension et le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Organiser des loisirs et accueils collectifs pour les mineurs est un acte éducatif qui doit leur permettre de développer l'acquisition des repères essentiels de la vie sociale, l'autonomie et la créativité. Le respect, l'épanouissement, la socialisation sont des valeurs importantes qu'il convient de transmettre aux enfants et aux jeunes.

De plus, développer l'intégration des enfants et jeunes atteints de troubles de la santé ou de handicaps dans les séjours composés de mineurs valides, favoriser les liens intergénérationnels, l'ouverture des activités en incitant la mixité fille/garçon et les passerelles entre tranche d'âge constituent également des objectifs éducatifs essentiels pour la communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

Par ailleurs soutenir les familles dans leur tâche éducative est relativement important. La valorisation de la fonction parentale est au cœur de la relation qui s'établit entre :

- la structure d'accueil et son personnel,
- l'enfant,
- ses parents.

Cela se traduit par :

- Une attention particulière à la relation avec les parents : temps conviviaux d'accueil et d'échanges (cafés, repas...) invitations des parents à participer à des manifestations organisées par les enfants....
- La mise en place de services adaptés aux besoins des familles que constitue notamment le multi accueil, les Accueils de loisirs, pour suppléer les familles sur certains temps ou sur certaines tâches, en veillant toujours à ne pas se substituer à elles.

Le respect des enfants en tant qu'individus et de leurs parents est la base de la relation instaurée au sein des structures d'accueil de la Communauté d'Agglomération.

En ce qui concerne plus particulièrement le multi accueil, la création de cette structure répond également à la poursuite des objectifs suivants :

- constituer un accueil temporaire adapté à la petite enfance en complément des autres systèmes : familles, assistantes maternelles agréées, amis,...
- répondre aux besoins de communication et d'éveil de l'enfant en respectant son rythme,
- contribuer à la préparation de son entrée à l'école maternelle et à sa socialisation,
- organiser un lieu convivial de rencontre entre familles et personnel professionnel du multi accueil,
- prendre en considération les difficultés rencontrées par les parents à la recherche d'un emploi ou en formation.

Les structures d'accueil de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et les services mis à disposition

Pour répondre aux objectifs qu'elle s'est fixés, la Communauté d'Agglomération met en place un certain nombre de services :

♦ **Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** : les représentants de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère souhaitent favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances par une offre de proximité. Que ce soient les petites ou grandes vacances, il s'agit de développer une offre de loisirs accessible à tous, de qualité, équitablement répartie pour l'ensemble de la population communautaire en termes d'implantation, d'organisation et de nature de prestations, intégrant les spécificités du public accueilli, en adéquation avec les principes énoncés.

La Communauté d'Agglomération ne disposant pas dans l'immédiat de lieux d'accueil spécifiques, les trois communes, Beautor, Charmes, et Saint-Gobain

continuent comme lorsqu'elles étaient gestionnaires directs de mettre à disposition, dans le cadre de conventions, leurs locaux et équipements à destination des A.L.S.H.

La Communauté d'Agglomération établit, en concertation avec les directeurs de l'ALSH, un budget autonome et équitable de fonctionnement, tenant compte notamment du nombre d'enfants accueilli et de la durée du centre.

Le coordonnateur Enfance-Jeunesse et le responsable ALSH et les directeurs, procèdent à la constitution de l'équipe pédagogique qualifiée sous le contrôle du vice-Président de la Communauté d'agglomération chargé de l'Enfance - Jeunesse.

Des outils d'information et de relation avec les familles sont prévus et mis en oeuvre par le coordonnateur et les services administratifs de la Communauté mais également et principalement par l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, un règlement intérieur de la vie de l'ALSH est établi à l'attention des familles et des enfants.

Des réunions de travail, de concertation, de préparation sont mises en place entre coordonnateurs, responsables ALSH, directeurs et animateurs des ALSH en amont de l'ouverture.

De même, ce groupe se réunit après le fonctionnement de l'ALSH. C'est le moment important du bilan, de l'évaluation des projets. Des réunions d'information et d'échange ont lieu également durant le séjour sur le site du Pôle Enfance Jeunesse.

Une base documentaire, des moyens bureautiques et informatiques avec accès à Internet sont à disposition des responsables et encadrants.

Depuis 2013, les ALSH accueillent les enfants scolarisés ayant atteint l'âge de 3 ans. Consciente que les besoins des plus jeunes enfants ne se manifestent pas de la même façon et, n'attendent pas les mêmes réponses, même si les besoins fondamentaux sont les mêmes, la Communauté d'agglomération a aménagé certains locaux des ALSH en ALSH maternels. Ainsi, les enfants peuvent profiter de locaux distincts et calmes offrant les aménagements répondant aux besoins de sécurité affective et matérielle tout en étant proches des plus grands facilitant ainsi la rencontre. De plus, un animateur référent différent de celui des enfants de 4 à 5 ans est mis à disposition des enfants et des parents. Celui-ci devra, autant que possible, posséder une qualification en matière de petite enfance (BAFA, CAP,...).

Aussi pour tous les enfants, les horaires seront élargis. L'ALSH propose un accueil échelonné de 8h à 9h et de 17h à 18h. Chaque midi, un service de restauration est organisé pour tous les enfants. Le repas est aussi pour l'équipe d'animation, un temps privilégié de discussion avec les enfants.

♦ **Des séjours de vacances** sont organisés par la Communauté d'Agglomération pour les jeunes du territoire. Les séjours sont une forme de loisirs de vacances très prisés des enfants, des jeunes et de leurs parents. L'objectif

général du séjour est de permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs vacances, de créer du lien entre les participants, de développer l'apprentissage du « vivre ensemble » et le sens des responsabilités, et d'éduquer les enfants au développement durable.

Comme pour les autres services payants de la Communauté d'Agglomération, celle-ci s'applique à proposer des tarifs « à la portée de tous » de façon à ce que le prix ne soit pas un obstacle à la participation des enfants et des jeunes.

♦ Quant à la **halte-garderie « La grande aventure »**, celle-ci s'est vue transformée en « multi accueil » à compter de la fin Août 2015. En effet, cette forme d'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant est plus adaptée aux besoins et à la demande des parents.

Suite au passage de la halte-garderie en multi accueil et afin de pouvoir continuer à accueillir les enfants en situation de handicap dans de bonnes conditions, l'équipe s'est vue renforcée. Elle est désormais constituée des professionnels suivants :

- 1 directrice éducatrice de jeunes enfants, (temps plein)
- 1 auxiliaire puéricultrices, (temps plein)
- 1 aide éducatrice titulaire du C.A.P petite enfance (temps plein)
- 4 encadrants contractuels (temps plein)
- 1 agent de service (entretien et restauration).

Le multi accueil peut accueillir 15 enfants en fonction des places disponibles et de la modulation en place.

Le multi accueil dispose d'une surface de 280 m² de plain-pied, aménagé de façon à rendre l'espace fonctionnel et agréable à vivre. Les locaux sont aménagés pour permettre une surveillance aisée des enfants. L'espace est sécurisé, adapté, attrayant, et bien équipé.

En effet, une grande salle spacieuse et claire offre à chacun, selon son âge ou son humeur, des activités différentes. Un coin bébé, équipé de matelas et de coussins colorés attire l'attention des tout-petits ; un espace de psychomotricité avec un parcours est à la disposition des enfants ; un coin bibliothèque a été réalisé pour les enfants et les familles. Une salle de change, séparée de la salle d'activité, comprend des plans de change, une baignoire encastrée, des toilettes et un lavabo enfant. Les murs, les placards de couleur claire, la chaleur du bois en font un lieu de vie agréable. Les touches de couleurs apportées par la structure de psychomotricité, les coussins, les dessins animent et réchauffent l'espace.

Le bureau permet l'accueil des parents en toute confidentialité. Il est équipé de moyens bureautiques, informatiques avec accès internet. Une base documentaire professionnelle a également été constituée.

Le multi accueil dispose d'un budget autonome établi chaque année par la Communauté d'agglomération et communiqué à la Directrice.

Le multi accueil possède son propre règlement intérieur, conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, précisant entre autres :

- les horaires d'ouverture,
- les modalités d'inscription et d'admission,
- la participation financière.

L'équipe du multi accueil a élaboré un projet pédagogique s'articulant avec le projet éducatif. Le projet pédagogique est le support du travail en équipe et chacun doit pouvoir s'y référer. La réussite de ce projet est principalement liée aux personnels, aux locaux, équipements et à la pédagogie appliquée.

Depuis 2010, le multi accueil en partenariat avec la CAF et la PMI souhaite favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap. Il s'agit de :

- Soutenir le développement psychomoteur et la socialisation d'enfants porteurs de handicaps ;
- Sensibiliser les autres enfants à la différence et au respect de l'autre ;
- Offrir aux parents d'enfants porteurs de handicaps un lieu ressource.

Le multi accueil propose des services qui doivent répondre également à la poursuite des objectifs suivants :

- constituer un accueil temporaire adapté à la petite enfance en complément des autres systèmes : famille, assistante maternelle, amis,... ;
- répondre aux besoins de communication et d'éveil de l'enfant en respectant son rythme ;
- contribuer à la préparation de son entrée à l'école maternelle et à sa socialisation ;
- organiser un lieu convivial de rencontre entre les familles et le personnel ;
- prendre en considération les difficultés rencontrées par les parents à la recherche d'un emploi ou en formation.

♦. **Des ateliers de l'information et de la communication** sont aussi gérés par la Communauté d'agglomération. Ils permettent à tout public, jeune ou moins jeune d'avoir accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) afin lutter contre les inégalités territoriales. Les ateliers TIC s'adressent en effet particulièrement aux familles et aux publics en difficulté, défavorisés, notamment aux demandeurs d'emploi. Le territoire communautaire compte aujourd'hui 14 ateliers TIC.

♦ L'ex-CCVO au titre de sa compétence Enfance - Jeunesse avait décidé de maintenir l'existence du **R.A.M.** (Relais d'Assistants Maternels). Celui-ci a ouvert ses portes début 2007. La dissolution des Verts Monts, Syndicat Intercommunal qui siégeait à Folembray a eu, entre autres, pour conséquence la suppression du RAM itinérant qui existait sur les cantons de La Fère et de Coucy le Château en juin 2005. Il s'agissait de pallier un besoin reconnu de tous. Sur l'ancien territoire Villes d'Oyse, 140 assistants maternels sont concernés par le fonctionnement du RAM et encore bien plus de parents et d'enfants.

Le RAM a pour premier objectif d'apporter un service totalement gratuit et de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité d'accueil des enfants. Il assure différentes missions et services auprès des assistants maternels, des parents, des professionnels de la petite enfance. Le RAM de la Communauté d'agglomération est un lieu d'information qui facilite la vie des familles et les aide à aborder l'accueil à domicile ou chez l'assistant maternel avec un maximum de garanties. Il représente un lieu de ressources et d'échanges. L'animateur du RAM a un rôle d'animation du lieu. Il organise ce lieu en lieu d'information, il exerce un rôle de médiation, il contribue à la professionnalisation de l'accueil individuel et enfin, il crée et développe un réseau de partenaires.

Pour se rapprocher davantage du public accueilli et pour répondre au mieux à ses attentes, il a été décidé en concertation avec les élus locaux de faire du RAM de La Fère, un RAM itinérant. C'est ainsi qu'au mois de décembre 2008, le RAM a commencé son itinérance à Saint-Gobain.

♦ **Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants parents)** a été repris en 2009 par l'ex-CCVO au titre de sa compétence Petite enfance – Enfance - Jeunesse. Antérieurement, il était géré par la commune de St Gobain.

Le LAEP se situe dans les locaux du Pôle Enfance Jeunesse à La Fère et fonctionne une demi-journée par semaine. C'est un espace de socialisation qui accueille de manière libre et sans inscription des jeunes enfants accompagnés d'un adulte référent (parent, grand parent,...) dans un lieu adapté à l'accueil des jeunes enfants, avec des accueillants professionnels garants des règles de vie spécifiques à ce lieu. Le LAEP permet de s'ouvrir à la société sans le traumatisme de la séparation grâce à la présence de l'adulte qui maintient un climat de confiance. Il permet une transition entre la famille et la société et peut être une passerelle pour l'entrée à l'école.

Pour cela, le LAEP contribue à :

- favoriser et conforter la relation entre enfants et parents,
- valoriser les compétences des parents,
- permettre la rencontre entre parents,
- accompagner les parents dans les étapes importantes de la vie des enfants,
- favoriser la scolarisation des jeunes enfants.

Quelle que soit la forme d'accueil, la recherche d'un service de qualité est une priorité. Les suivis effectués par les différents partenaires, notamment dans le cadre de la charte de qualité pour les Accueils de loisirs, sont un bon indicateur.

Par ailleurs, l'évaluation du contrat enfance/jeunesse, le dispositif charte qualité, les différents sondages effectués auprès de la population du territoire intercommunautaire constituent une démarche qui vise à ajuster et à actualiser le projet éducatif.

Cette évaluation constante et à tous niveaux permet d'améliorer :

- la convergence entre les actions mises en œuvres et les objectifs éducatifs et sociaux poursuivis par la Communauté d'agglomération.
- La qualité et la cohérence des services aux familles et des activités proposées aux enfants et aux jeunes.

Aussi, en attendant la décision de la Communauté d'agglomération quant au devenir de la compétence Petite enfance – Enfance - Jeunesse d'ici fin 2018, tous les services énumérés ci-dessus maintiennent leur fonctionnement sur le plan qualitatif et quantitatif sur le territoire de l'ex-CC Villes d'Oyse.

Le Président,
Bernard BRONCHAIN

